



**CHRISTINAZ & PESSEY-MAGNIFIQUE  
Société d'Avocats**

Barreau de BONNEVILLE et des Pays du Mont-Blanc  
6 quai du Général Claude Dorange  
Bâtiment A n° 023 - 74130 BONNEVILLE



**SCP d'Avocats Inter Barreaux**  
2 rue Alfred Bastin - C.S. 30052 - 74102 ANNEMASSE CEDEX  
Tél : 04.50.37.27.34 – Fax : 04.50.37.79.36

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES  
EN DEUX LOTS**

**D'UN APPARTEMENT + GARAGE + PARKING  
D'UN LOCAL COMMERCIAL + GARAGE + PARKING  
sis à LA ROCHE SUR FORON (Haute-Savoie)  
224 avenue Jean Jaurès**

**MISE A PRIX :**  
**40.000 Euros pour le 1er lot**  
**50.000 Euros pour le 2ème lot**

**ADJUDICATION fixée au JEUDI 07 JANVIER 2021 A 14 heures,**  
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire  
de BONNEVILLE, au Palais de Justice de ladite ville, Quai du Parquet.

**DESIGNATION DES BIENS :**

**SUR LA COMMUNE de LA ROCHE SUR FORON (Haute-Savoie), dans un  
immeuble en copropriété dénommé VILLA ORSIER sis 224 avenue de Jean  
Jaurès, figurant au cadastre section AE 526, 554, 556, 602, 607 et volume 1  
sur AE 601, 603, 605, 609, 610 sous le numéro :**

Les biens et droits immobiliers suivants :

**• 1er lot :**

- Bâtiment A : le lot 3 : **un appartement** comprenant une cuisine ouverte  
sur séjour avec balcon, une chambre avec balcon, une salle de bain et un wc.  
Figurant sous teinte verte au plan de désignation des lots du premier étage  
du bâtiment A.

Avec les 196/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes  
générales de l'ensemble immobilier,

Avec les 1088/10000èmes des parties communes spéciales au bâtiment A.

- **Le lot 42** : au premier sous-sol, **un garage** portant le numéro 2 et figurant  
sous teinte verte au plan de désignation des lots du premier sous-sol.

Avec les 22/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes  
générales de l'ensemble immobilier,

Avec les 169/10000èmes des parties communes spéciales au bâtiment  
Sous-sol.

- **Le lot 96** : au rez-de-chaussée, **un parking** portant le numéro 3 et figu-  
rant sous teinte turquoise au plan de désignation des jouissances privatives  
extérieures.

Avec les 10/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes  
générales de l'ensemble immobilier.

**• 2ème lot :**

- **Le lot 2** : **un local commercial** comprenant : un commerce, une terrasse  
couverte et une terrasse.

Figurant sous teinte bleu au plan de désignation des lots du rez-de-chaussée  
du bâtiment A.

Avec les 195/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes  
générales de l'ensemble immobilier,

Avec les 1087/10000èmes des parties communes spéciales au bâtiment A.

- **Le lot 44** : au premier sous-sol, **un garage** portant le numéro 4 et figurant  
sous teinte verte au plan de désignation des lots du premier sous-sol.

Avec les 25/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes  
générales de l'ensemble immobilier,

Avec les 194/10000èmes des parties communes spéciales au bâtiment  
Sous-sol.

- **Le lot 99** : au rez-de-chaussée, **un parking** portant le numéro 9 et figu-  
rant sous teinte turquoise au plan de désignation des jouissances privatives  
extérieures.

Avec les 7/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes  
générales de l'ensemble immobilier.

La surface Loi Carrez est de 48,81 m<sup>2</sup>, pour le 1er lot correspondant au lot 3 :  
un appartement, la superficie du garage lot 42 est de 15,64 m<sup>2</sup>.

La surface Loi Carrez est de 54,59 m<sup>2</sup>, pour le 2ème lot correspondant au  
lot 2 : un local commercial, la superficie du garage lot 44 est de 18,18 m<sup>2</sup>.

Les biens mis en vente sont occupés par des locataires (non identifiés pour  
les garages et parking).

Les documents sont disponibles et téléchargeables sur notre site [www.mermet-associes.com](http://www.mermet-associes.com) (rubrique vente aux enchères).

Lesdits biens sont saisis à la demande de la **BANQUE LAYDERNIER**, ayant

la SCP MERMET & ASSOCIES pour avocat constitué.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Cabinet de l'avocat  
poursuivant ou au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE, où il a été  
déposé le 16 mars 2020 sous le n° 20/00356.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau  
de BONNEVILLE, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix  
d'adjudication.

Toute personne désirant enchérir devra consigner entre les mains de son  
avocat la somme de 4.000 Euros pour le 1er lot et 5.000 Euros pour le 2ème  
lot en un chèque de banque libellé à l'ordre du Compte Séquestre du Barreau  
de BONNEVILLE ou par le biais d'une caution bancaire irrévocable.

Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait pas déclarée adju-  
dicataire.

**Une visite des lieux** sera assurée par la SCP MOTTET DUCLOS TISSOT,  
Huissiers de Justice à SAINT JULIEN EN GENEVOIS (Tél : 04.50.49.20.80), le  
**VENDREDI 18 DECEMBRE 2020 de 14H00 à 16H00.**

**Pour tous renseignements**, s'adresser à la SCP MERMET & ASSOCIES,  
Avocats, 2 rue Alfred Bastin 74100 ANNEMASSE - Tél : 04.50.84.42.43 –  
[meister@avocat-leman.com](mailto:meister@avocat-leman.com) (9h/12h-13h30/15h00 sauf mercredi), documents  
disponibles et téléchargeables sur le site [www.mermet-associes.com](http://www.mermet-associes.com) (rubrique  
vente aux enchères)

ECO 74 6342 20/11/20

Eco Savoie Mont Blanc du 20 novembre 2020 - édition de HAUTE-SAVOIE